



ADMISSION DES NOUVEAUX ÉLÈVES AU PRÉSCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2018-2019 (pour tous les nouveaux élèves qui auront 5 ans au 30 septembre 2018)

QUAND : 22, 23 et 24 janvier 2018
(Aucune demande ne sera reçue avant ces dates)

OÙ : À l'école du secteur de résidence de l'enfant.
En consultant le site Internet de la Commission scolaire, vous pouvez identifier votre école.
(<http://cartes.cspo.qc.ca>)

DOCUMENTS EXIGÉS :

- **Pour l'enfant né au Québec :** CERTIFICAT DE NAISSANCE GRAND FORMAT (original, incluant les noms et prénoms des parents – vous pouvez vous le procurer sur le site : www.etatcivil.gouv.qc.ca).
 - **Pour l'enfant né en Ontario :** CERTIFICAT DE NAISSANCE, VERSION INTÉGRALE (original, incluant les noms et prénoms des parents - vous pouvez vous le procurer sur le site : <https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-ou-replacer-un-certificat-de-naissance-de-lontario>).
 - **Pour l'enfant né au Canada (ailleurs qu'au Québec ou en Ontario) :** CERTIFICAT DE NAISSANCE DE LA PROVINCE OU DU TERRITOIRE VISÉ (original, incluant les noms et prénoms des parents).
 - **Pour l'enfant né hors Canada :** LES DOCUMENTS D'IMMIGRATION CANADA ET D'IMMIGRATION QUÉBEC pour l'enfant et les parents. Certificat de naissance de l'enfant (traduit si nécessaire).
- et
- **Une preuve de résidence** (factures d'un service public : Hydro-Québec, Gazifière, Bell, etc.) sur le territoire de la Commission scolaire.
 - **Une photocopie des feuillets du carnet de vaccination.**

NOTE IMPORTANTE :

SI LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET, L'ÉLÈVE NE SERA PAS ADMIS ET NE POURRA FRÉQUENTER L'ÉCOLE TANT ET AUSSI LONGTEMPS QUE LE DOSSIER DEMEURERA INCOMPLET.

Pour information : Service de l'organisation scolaire et du transport
819-771-4548, poste 864-700

Un message plus complet paraîtra en janvier.

La secrétaire générale,
Caroline Sauvé

Ensemble vers la réussite!